

SOUTENEZ LE CIDB DANS SES ACTIONS

Madame, Monsieur,

Vous avez contacté le CidB afin d'avoir des renseignements concernant votre problème de nuisances sonores dû à votre voisinage ou à un problème d'isolation acoustique. Nous espérons que ces informations auront répondu à vos attentes et restons disponibles pour répondre à toutes questions complémentaires.

Le CidB, association Loi 1901, reconnue d'utilité publique, a besoin de votre soutien pour assurer sa mission principale qui est d'informer le grand public sur ses droits et démarches en matière notamment de bruits de voisinage (permanence téléphonique, site internet, envoi de documents...) ou sur des conseils d'amélioration de l'isolation acoustique des logements grâce à l'aide d'acousticiens bénévoles.

C'est pourquoi, si vous souhaitez nous soutenir dans nos missions, nous vous proposons :
- de retourner le coupon ci-dessous accompagné du règlement de votre don par chèque bancaire ou postal à l'ordre du CidB
- d'effectuer votre don en ligne sur le site www.cidb.org rubrique « Rejoignez la communauté CidB »
Nous vous informons que ces dons peuvent être déduits de vos impôts à hauteur de 66%.

Toute l'équipe du CidB et ses bénévoles vous remercient vivement de votre soutien et vous prient d'agréer nos plus cordiales salutations.

APPEL AUX DONNS CIDB 2024

Prénom.....Nom.....

Adresse.....

CP.....Ville.....

Tél :Courriel.....

Souhaite soutenir le Centre d'information sur le Bruit en tant que membre sympathisant en effectuant un don de :

- 30 € minimum
- Autre montant * :

*Les particuliers qui souhaitent faire un don au CidB, association reconnue d'utilité publique, peuvent déduire de leur impôt 66% de ce montant, dans la limite de 20% du revenu imposable (*Code général des impôts, art 200*). Un reçu fiscal est adressé dès réception du paiement.

Paiement joint par chèque bancaire ou postal à l'ordre du CidB à envoyer à CidB, 12/14, rue Jules Bourdais 75017 PARIS

Fait à _____, le _____
Signature